

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE POMAREZ

Séance du 06 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, le six mai à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune Pomarez se sont réunis à la salle des fêtes sous la présidence de Monsieur Pascal CASSIAU, maire.

Date de la convocation : 30 avril 2021

Membres en exercice: 19

Présents : Mesdames et Messieurs Daniel BUOSI, Pascal CASSIAU, Maxime CHARMAN, Maryse DUPRAT, Colette DUPOUY, Alain GARBAY, Véronique GUILHORRE, Dominique LAFOURCADE, Oriol MARTINEZ, Laurent MROZINSKI, Caroline NEL, Ludovic NOUGARO, Sandrine SABATHIE, Valérie SAINT-JEAN, Geneviève TACHOIRES.

Excusés : Mesdames Joëlle LAGOUARDETTE, Hélène TORTIGUE (ayant donné pouvoir à Pascal CASSIAU) et Messieurs Guillaume BESSELLERE (ayant donné pouvoir à Alain GARBAY), Sébastien LARRERE.

Caroline NEL est désignée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, Monsieur le maire ouvre la séance à vingt heures trente-cinq minutes.

Monsieur le maire soumet à approbation le compte-rendu de la séance du 13 avril 2021, lequel est adopté à l'unanimité.

Délibération 2021-05-06-01/43 – Attribution du marché de travaux avenue du Marsan

L'appel d'offres étant terminé, après négociations et réunion de la CAO, le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer le marché de travaux à l'entreprise BAUTIAA TP pour un montant de 236 269.40€ H.T. (soit 283 523.28€ T.T.C), entreprise mieux-disante au vu de l'ensemble des critères. L'option n'a pour le moment pas été retenue, une visite de chantier témoin étant programmée en mai pour prise de décision.

Délibération 2021-05-06-02/44 – Vente d'une parcelle rue de la Gendarmerie - modification

Il s'agit de la rectification demandée par le notaire pour la vente d'une parcelle rue de la Gendarmerie, le numéro cadastral étant manquant, la délibération ayant été prise en amont de la division. A l'unanimité, le conseil municipal accepte la cession de la parcelle cadastrée AB 586 d'une surface de 110 m² à la SCI GRACELAND, au prix de 35€ HT le m², d'autoriser M. le maire à signer l'acte correspondant, et de désigner Me ROBIN pour la passation de l'acte.

Délibération 2021-05-06-03/45 – Convention avec la paroisse pour le remboursement de matériel

La commune a procédé à l'achat de microphone pour l'église. Il est convenu que la paroisse procède au remboursement de la dépense, déduction faite de la TVA que la commune récupèrera par le mécanisme du FCTVA. A l'unanimité, le conseil municipal acte la participation de la paroisse d'un montant de 1 756.52€ sur un total de dépense de 2 101.20€.

Délibération 2021-05-06-04/46 – Modification des statuts du SIVU des Chênaies

La délibération porte sur l'adoption des nouveaux statuts du SIVU des Chênaies. Le comité syndical a délibéré en faveur de la modification de l'article 2 (concernant l'objet du Syndicat) et de l'article 7 (nouvelle composition du bureau). Le conseil municipal adopte à l'unanimité les nouveaux statuts et autorise M. le maire à procéder à leur signature.

L'ordre du jour étant terminé, Monsieur le maire continue la séance avec les questions diverses.

Arrivée de Guillaume BESSELLERE et de Sébastien LARRERE à 20h50.

Pascal CASSIAU :

- Bilan : 1 an de mandat, tour de table des conseillers municipaux présents
- Gestion différenciée des espaces verts : Une réunion de présentation par une paysagiste DPLG (Mme Isabelle LAGUILHON-MAGENDIE) a été réalisée auprès des élus. Oriol MARTINEZ indique que de nombreuses précisions notamment techniques ont été apportées. Les élus souhaitant mettre en place ce projet, une réunion avec les services techniques sera réalisée pour les intégrer au travail. Sont nommés chefs de projet Gestion différenciée des espaces verts : Oriol MARTINEZ et Dominique LAFOURCADE.
- Elections Régionales et Départementales 20 & 27 juin 2021 : le gouvernement demande à ce que les membres du bureau de vote (qui sera dédoublé pour l'occasion) soient soit vaccinés, soit présentent un test covid négatif de moins de 48h. L'organisation physique du bureau sera vue début juin.
- Locaux arènes et APAT : lecture du courrier reçu concernant la demande de locaux. Un plan des arènes est remis à chaque conseiller, un point précis de l'occupation de chaque emplacement est réalisé : de nombreuses associations y sont présentes, notamment pour du stockage de matériel lié aux arènes ou aux festivités se tenant sur la place. Pour l'heure actuelle, il n'est pas envisageable de déplacer les associations sans possibilité de les reloger dans d'autres locaux. La demande de l'APAT (qui est hors proposition faite antérieurement et qui pose des problèmes de sécurité vis-à-vis de la voirie très proche) sera refusée, réponse leur sera faite par écrit. L'APAT sera conviée pour une présentation du projet de la Maison des Traditions en préambule de la prochaine séance du conseil municipal.
- Dénomination de voies : Proposition de nommer la voie principale pour les pavillons du soleil « Rue Lasserre » afin de garder une trace historique du lieu-dit.

Ludovic NOUGARO :

- Salle André Garbay : quelques moins-values, à priori il n'y aura pas de retard pour une livraison fin septembre. La façade sera nettoyée et repeinte.
- Les enrobés de la communauté de communes : la portion n°1 de la route de la Barthe a été réalisée.
- Les voiries des lotissements ainsi que l'enrobé au stade seront réalisés entre la mi-mai et la mi-juin. L'aire de camping-car va débiter sous peu. L'enrochement pour la route de Lestage entraînera la fermeture de la voie durant un peu plus d'une semaine. Un test de mise à sens unique sera envisagé.
- Comptage routier : une moyenne de 75 km/h a été constatée dans le village
- Feu comportemental : la pose doit être programmée par Adour VRD.

Maryse DUPRAT :

- Les bulletins ont été reçus, les tournées ont été préparées. La distribution peut commencer dès ce week-end.

Véronique GUILHORRE :

- Cérémonie du 8 mai : Les élèves de CM2 ont enregistré la lecture de la lettre sur CD. Cérémonie à 11h sans public (consignes gouvernementales).

Caroline NEL :

- Retour sur la formation suivie auprès du SIETOM, à destination des nouveaux élus : présentation, visite des équipements. Le SIETOM propose un appui de communication pour les communes.
- Un porte à porte sera réalisé par le SIETOM sur la commune pour informer les habitants sur la hausse de l'impôt à venir ainsi que pour les aider à mieux trier.
- Le bulletin du SIETOM est très intéressant.
- Le point tri complet derrière le hall des sports sera installé après la fin des travaux.

Pascal CASSIAU :

- Jeudi 20 mai à 20h : La réunion du conseil communautaire aura lieu à la Salle des Fêtes de Pomarez. Les élus sont invités à y assister.

Geneviève TACHOIRES :

- La présidente de l'association des Compas des Luys demande à pouvoir reprendre les activités dans les locaux communaux : impossible à l'heure actuelle, à voir avec les prochaines mesures.

La séance est levée à vingt-deux heures et vingt-cinq minutes.